

Nouvelle assurance auto suite accident responsable

Par pepsy3434, le 15/09/2013 à 17:51

Bonjour,

Ma fille etant absente, son compagnon a utilisé sa voiture et percuté une voiture garée et pris de panique ne s'est pas arreté.

Le conducteur de l'autre voiture en la reprenant et la voyant emboutie a bien sur porté plainte. Réalisant son delit de fuite le compagnon de ma fille est allé le trouver et ce dernier a enlevé sa plainte.

Un constat à l'amaible a été fait mais pour avoir une franchise moindre il a mis le nom d'un conducteur autorisé à conduire ce véhicule.

L'assurance ayant eu vent de ces fautes a fait une déchéance de garantie c'est à dire qu'il n'a pas reglé nos frais mais uniquement ceux de l'autre véhicule.

Entre temps le voiture étant inutilisable ma fille a résilié son contrat.

Par contre son assureur refuse de la réassurer un nouveau véhicule en disant:

"suite à la destruction du véhicule nous ne souhaitons par reassurer, nous n'avons aucune justification à donner ni a l'assuré ni à une autre assurance"

Est ce que ma fille peut faire assurer une nouvelle voiture par un autre assureur car elle n'a été résilée par son ancienne assurance et que bien sur le relevé d'informations ne precise ni le délit de fuite(plainte annulée d'ailleurs) ni la fausse déclaration?

Surtout quels sont les risques?

Merci de votre aide